



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



22116904

Déposé / Reçu le

22 SEP. 2022

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Dénomination

(en entier) : **SELIMOB**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Chaussée de la Hulpe 177 bte 2, 1170 Bruxelles

N° d'entreprise : 0421.856.067

Objet de l'acte : démission

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Bruxelles le 23 novembre 2021

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Madame Aurélie de Selliers de Moranville,
administrateur délégué.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Bracke Pascale.

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux avant
l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 21.000 actions sont représentées.

La liste des présences est clôturée par les membres du bureau.

L'intégralité des parts étant présente ou représentée, il n'y a pas lieu de justifier du mode de convocation.

L'assemblée choisit comme secrétaire Madame Bracke Pascale et constate qu'elle est régulièrement
constituée pour délibérer valablement sur son ordre du jour comportant les points suivants :

-Démission d'un Administrateur

-Divers.

Tous les faits exposés par la Présidente sont vérifiés et reconnus exact par l'assemblée ; celle-ci se
reconnait valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente fait part de ce que les Administrateurs, qui auraient eu dans
certaines opérations des intérêts opposés à ceux de la société, se sont abstenus de prendre part aux
délibérations et votes y relatifs.

L'assemblée aborde ensuite l'ordre du jour

Après examen et délibération, l'assemblée prend à l'unanimité, la résolution suivante :

Elle accepte la démission de Monsieur Alexandre de Selliers de Moranville au titre d'Administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la secrétaire donne lecture du présent procès verbal, qui est approuvé à
l'unanimité et signé par les membres du bureau.

La séance est levée à 16h20

certifié conforme.

Aurélie de Selliers de Moranville
Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature